Expert en biens immobiliers (H/F/X)

Entrepreneuriat - Management | Vente - Marketing

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Dès que vous voyez une maison ou un appartement vous rêvez de découvrir ce qui se cache derrière la façade ? Découvrir l'intérieur et voir comment le bien est agence de pièces, les chambres, le jardin,… et surtout, combien un tel bien immobilier pourrait coûter ? Cette formation d'expert en biens immobilier vous ouvre toutes ces por

L'Expert en biens immobiliers est la personne qui est chargée d'expertiser une maison, un appartement, une villa ou tout autre bâtiment Sur base de critères et d'un l'expert ou l'experte estime la valeur du bien. Il ou elle est aussi la personne ressource pour l'état des lieux et pour les certifications énergétiques et urbanistiques. L'exp l'experte interviennent lors de l'évaluation d'un bien dans le cadre d'une **vente, d'un achat ou d'un litige, ou encore d'une succession**.

Au cours de cette **formation de chef d'entreprise**, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques afin d'estimer la valeur immobilière mais aussi afin de rédiger des documents liés à ce bâtiment :

Techniques de description du bien sous plusieurs aspects tels que sa situation géographique, la description du bâtiment, ses aspects énergétiques.

Techniques d'analyse d'un bien grâce à des aspects techniques comme le métré, les plans et autres.

Techniques d'évaluation de la valeur d'un bien selon des critères de localisation, de vétusté, de performances énergétiques,…

Apprentissage des procédures et des méthodes afin d'apporter son expertise à des privés, par exemple, en rédigeant des états des lieux, des certificats énergéti constatations de sinistres,…

Apprentissage des techniques et du vocabulaire lié à la rédaction de rapport.

Les Experts en biens immobiliers peuvent aussi intervenir dans un contexte judiciaire puisqu'ils sont neutres et apportent leur expertise lors d'arbitrage ou de successi

Alors si vous souhaitez développer votre expertise, rendez vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8 cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Expert en biens immobiliers indépendant / Experte en biens immobiliers indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée dans un cabinet d'experts

Débouché(s) future(s) formation(s)

Formation continue : gestion de patrimoine immobilier *(https://www.ifapme.be/formations/formations-continues/gestion-de-patrimoine-immobilier-aspects-pratiques)*

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Contact client Quotidien varié

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

Conditions générales

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes *(https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes)* .

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

En vertu de la loi régissant l'exercice de la profession d'agent immobilier, sont admissibles en **1ère année de la section de formation Expert en biens immobiliers** :

- les personnes titulaires d'un diplôme de Master ou de Bachelier
- les personnes titulaires d'un numéro d'agrément IPI.

Sont admissibles en **2ème année de formation Expert en biens immobiliers**, les personnes titulaires d'un diplôme de:

- Bachelier en Immobilier
- Formation de Chef d'entreprise – Agent immobilier
- Gradué en Immobilier.

Aptitudes

L'expert et l'experte en biens immobiliers doivent posséder plusieurs qualités :

- **Contact humain** : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : propriétaire, locataire, vendeur, achete famille,…
- **Rigueur et fiabilité** : garantir que tous les évalués bénéficient de la même procédure d'évaluation quels que soient le lieu, le temps et le contexte
- **Transparence** : informer toutes les parties concernées par l'intervention de l'expert de la même manière, ne pas défendre d'intérêts particuliers
- **Flexibilité** : ce métier demande de nombreux déplacements, il faut également s'adapter aux horaires des parties concernées par la visite de l'expert

Programme

1ère année :

X18/5 Location - vente - copropriété (32h)

X18/5 Évaluations - expertises (44h)

X18/5 Droit civil et judiciaire (52h)

X18/5 Introduction à la profession (4h)

X18/5 Cadastre - urbanisme (44h)

X18/5 États des lieux (24h)

X18/5 Typologie et techniques de la construction (56h)

2ème année :

X18/6 Techniques et pathologie du bâtiment (1ère partie): théorie appliquée (10h)

X18/6 Expertises spécifiques : théorie (32h)

X18/6 Expertises spécifiques : théorie appliquée (4h)

X18/6 Technologie et pathologie du bâtiment (1ère partie) : théorie (42h)

X18/6 Technologie et pathologie du bâtiment (2e partie) : théorie (46h)

X18/6 Technique et pathologie du bâtiment (2e partie) : théorie appliquée (10h)

X18/6 Technique du mètre : théorie (16h)

X18/6 Technique du mètre : théorie appliquée (20h)

X18/6 Évaluations - expertises : théorie (24h)

X18/6 Évaluations - expertises : théorie appliquée (28h)

X18/6 Environnement (10h)

X18/6 Dégâts et sinistres : théorie (20h)

X18/6 Dégâts et sinistres : théorie appliquée (8h)

X18/6 Rapports-types (12h)

X18/6 États des lieux : théorie (12h)

X18/6 États des lieux : théorie appliquée (20h)

X18/6 Déontologie et éthique (10h)

X18/6 Préparation examen C (4h)

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.